CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni le mercredi 9 décembre 2020 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

20-100 Budget Commune / Décision modificative n°4 au BP 2020

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Désignation	BP 2020+DM	Dépenses	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6288-01 autres services extérieurs			12 000,00 €
011-charges à caractère général	**1 232 277,53 €**	**0,00 €**	**12 000,00 €**
6453-023 Cotisations aux caisses de retraite		1 000,00 €	
6331-020 Versement de transport			1 000,00 €
64111-020 Rémunération principale		17 000,00 €	
6453-321 Cotisations aux caisses de retraite			3 000,00 €
64131-020 Rémunérations			2 000,00 €
64118-251 Autres indemnités			3 000,00 €
6451-023 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			500,00 €
6451-810 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			1 500,00 €
6451-321 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			2 500,00 €
64118-23 Autres indemnités			500,00 €
6451-411 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			1 000,00 €
64118-020 Autres indemnités			8 500,00 €
6218-020 Autre personnel extérieur			2 691,00 €
6455-020 Cotisations pour assurance du personnel			2 000,00 €
64118-321 Autres indemnités			1 000,00 €
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			1 500,00 €
64131-212 Rémunérations			2 000,00 €
012 - charges de personnel	**1 455 575,21 €**	**18 000,00 €**	**32 691,00 €**
6574-025 Subventions de fonctionnement			5 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	**672 186,34 €**		**5 000,00 €**
673-01 Titres annulés (sur exercices antérieurs)			71 875,00 €
67 - charges exceptionnelles	**2 100,00 €**		**71 875,00 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**5 384 599,63 €**	**18 000,00 €**	**121 566,00 €**
			103 566,00 €

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

Désignation	BP 2020+DM	Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
73111-01 Taxes foncières et d'habitation			74 228,00 €
73 - Impôts et taxes	**2 463 293,00 €**	**0,00 €**	**74 228,00 €**
7411-01 Dotation forfaitaire		270,00 €	
74121-01 Dotation de solidarité rurale			37 210,00 €
74127-01 Dotation nationale de péréquation		3 322,00 €	
74- Dotations, subventions et participations	**1 384 819,00 €**	**3 592,00 €**	**37 210,00 €**
752-01 revenus des immeubles		4 280,00 €	
75- Autres produits de gestion courante	**40 040,00 €**	**4 280,00 €**	**0,00 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**5 384 599,63 €**	**7 872,00 €**	**111 438,00 €**
			103 566,00 €

20-101 Budget Commune / Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « amicale laïque »
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus par décision modificative

20-102 Budget Commune / Ouverture de crédits anticipés

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits anticipés d'investissement au titre de l'exercice 2021, pour un montant global de 240 000,00 € réparti sur les opérations suivantes :

Opérations	*Désignation*	*Montant prévu au BP 2020 + DM*	*Limite des 25%*	*Inscription anticipée*
Chap 204		10 634,00 €		- €
Chap 21		92 035,52 €		
- *2183 Matériel de bureau et informatique*				20 000,00€
- *2184 Mobilier*				1 000,00€
- *2188 Autres immobilisations corporelles*				2 000,00€
15	MTL	13 500,00 €		6 000,00€
16	Groupe scolaire "Anita Conti"	49 641,30 €		5 000,00€
17	Voirie	372 500,00 €		85 000,00€
25	Opérations immobilières	211 300,00 €		5 000,00€
27	Complexe Sportif	780 014,77 €		55 000,00€
28	Cimetière paysager	305 000,00 €		10 000,00€
30	Bâtiments	132 872,55 €		30 000,00€
31	Cadre de vie	70 500,00 €		5 000,00€
33	Centre Technique Municipal	62 937,70 €		5 000,00€
35	Pôle enfance -jeunesse	28 700,00 €		5 000,00€
37	Travaux ADAP	24 500,00 €		6 000,00€
TOTAL		2 154 135,84 €	538 533,96€	240 000,00€

- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

20-103 Tarifs communaux au 1er janvier 2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer à partir du 1er janvier 2021 les tarifs TTC suivants :

1) Locations de salles communales/tarifs journaliers

MANIFESTATIONS	*MAIRIE*	*COMPLEXE SPORTIF*
	Modulaires	Salle d'accueil
Associations Communales : *Réunions et concours divers*	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur mariage	40,00 €	/
Sépulture / messes de souvenir	15,00 €	/
Associations extérieures et entreprises Ferriéroises	75,00 €	200,00 €

Désignation	Tarif/jour
Salle de judo	30,00 €

2) Locations de matériels

Désignation	Tarifs	Unité
Chaises	0,40 €	Unité
Tables	0,80 €	Ml
Ganivelles	2,50 €	Unité

3) Photocopies/Impressions/Scan

a. Particuliers

Type prestation		Noir et Blanc	
		Recto	Recto-verso
Photocopie A4	Papier fourni par la Mairie	0,15 €	0,20 €
	Papier fourni par le particulier	/	/
Photocopie A3	Papier fourni par la Mairie	0,30 €	0,40 €
	Papier fourni par le particulier	/	/
Scan A4 et envoi par courriel		0,15 €	0,20 €
Scan A3 et envoi par courriel		0,30 €	0,40 €
Impression de documents A4 à partir d'un PC		0,15 €	0,20 €
Impression de documents A3 à partir d'un PC		0,30 €	0,40 €

Gratuité des prestations listées au 3.a pour les personnes de la commune demandeur d'emploi.

Pas de prise en charge des clés USB pour des raisons de sécurité informatique.

b. Associations communales

Type photocopie		Noir et Blanc	
		Recto	Recto-verso
A4	Papier fourni par la Mairie	0,04 €	0,06 €
	Papier fourni par l'association	0,02 €	0,03 €
A3	Papier fourni par la Mairie	0,08 €	0,12 €
	Papier fourni par l'association	0,04 €	0,06 €

c. Résidence Durand-Robin et La Roche sur Yon Agglomération (Multi-accueil Chapi-Chapo)

Type photocopie		Noir et Blanc		Couleur	
		Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
A4	Papier fourni par la Mairie	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,12 €
	Papier fourni le demandeur	0,02 €	0,03 €	0,04 €	0,06 €
A3	Papier fourni par la Mairie	0,08 €	0,12 €	0,16 €	0,24 €
	Papier fourni le demandeur	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,12 €

4) *Fourniture de banderoles aux associations*

Désignation	Tarifs
Création	100,00 € / banderole
Modification	14.40 € + 1.20 € / lettre

5) *Vente de terre de végétale*

Désignation	Tarifs	Unité
Terre végétale	5,00 €	m^3

6) *Vente de livres sur la Commune de LA FERRIERE*

Désignation	Tarifs	Unité
Vente livres La Ferrière	25,00 €	Unité

7) *Animaux errants*

Forfaits	Tarifs
Forfait de prise en charge	20,00 €
Pension par nuitée	15,00 €
Transport de l'animal à la SPA	15,00 €

8) *Branchement compteurs d'eau et d'électricité*

Lieu	Tarif	Périodicité
Place du Marché	20,00 € / mois	1 fois par semaine

9) *Concessions de cimetières*

Concessions	Tarifs
Trentenaires	
- Un emplacement	100,00 €
- Un emplacement + un caveau 1 place	1 000,00 €
- Un emplacement + un caveau 2 places	1 400,00 €
Cavurnes	
- 15 ans	350,00 €
- 30 ans	500,00 €
Colombarium	
- 15 ans	500,00 €
- 30 ans	750,00 €
Jardin du Souvenir	
- Dispersion des cendres	60,00 €
- Plaquette Mur du souvenir	20,00 €

10) Encarts publicitaires

Type d'encart	Dimension de l'encart	Pages intérieures	2ème et 4ème de couverture
		Tarifs nets - non soumis à la TVA	
Encart pleine page	130 x 190 mm	540,00 €	1 150,00 €
Encart ½ page	130 x 93 mm	470,00 €	750,00 €
Encart ¼ page	63 x 93 mm	370,00 €	550,00 €
	130 x 45 mm	370,00 €	550,00 €
Encart 1/8ème de page	63 x 45 mm	240,00 €	-
Encart 1/16ème de page	63 x 20 mm	130,00 €	-

20-104 Budget Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » / Décision modificative n°1 au BP 2020

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Désignation	BP 2020	Dépenses Fonctionnement	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 011 - charges à caractère général	***204 549,60€***		
Article 605 - travaux	154 549,60		+ 130 000€
Chap 042 - opération d'ordre de transfert entre sections	***285 455,40€***		
Article 60315	285 455,40€		- 130 000€
TOTAL DEPENSES			**0€**

Section d'investissement

Désignation	BP 2020	Recettes d'investissement	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16 - emprunts et dettes assimilées	***350 000€***		
1641 – emprunts en euros	350 000€		+ 130 000€
040 - opération d'ordre de transfert entre sections	285 455,40€		
315 – terrains à aménager	285 455,40€		- 130 000€
TOTAL RECETTES			**0€**

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier, et à mandater les sommes correspondantes

20-105 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » / Oryon - Annulation de l'opération de construction de logements sociaux

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°19-038 du Conseil Municipal du 20 mars 2019 approuvant la cession gratuite à la SEM Oryon, de l'ilot A du lotissement communal « Le Caillou Blanc 5 », cadastré section AB n°194 et n°196, contenance de 2 672m² et 789m², mandatant Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin, décidant de faire bénéficier les opérations locatives de logements H.L.M. (ainsi que l'autorise l'Art. 1585 C II du Codes Général des Impôts) de l'exonération de la Taxe Locale d'Aménagement instituée dans la commune par délibération n°11-136 du 9 novembre 2011 et de la Participation pour le financement des Voies Nouvelles et Réseaux, et décidant de faire participer la SEM Oryon aux frais de branchements individuels qui seront réalisés par la commune, par le versement d'une somme forfaitaire de 7 000,00 € par logement réalisé soit un montant de 140 000,00 €.

20-106 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 / PODELIHA - Protocole d'accord pour la construction de logement sociaux

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (1 vote contre de Monsieur RIVOAL) :

- **APPROUVE** le protocole proposé par PODELIHA pour la construction de 21 logements locatifs sociaux au lotissement « Le Caillou Blanc 5 ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 55 000,00 € à PODELIHA.
- **APPROUVE** la prise en charge de la viabilisation du terrain en prévoyant 1 branchement par logement et l'aménagement de la voirie, des espaces verts et des parkings publics.
- **PREND ACTE** que le Groupe PODELIHA procédera ensuite à la rétrocession à la Commune de la voirie.
- **FIXE** le prix de vente à 1 € des parcelles cadastrales Section AB n°190, 194, 196 et 199 d'une surface de 3 847 m².
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Le Caillou Blanc 5 » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

20-107 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » / Avenant au marché avec l'entreprise Valot TP

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'avenant n°1 proposé par l'entreprise VALOT TP, sise ZA du Vivier à Nieul le Dolent pour un montant de 15 777,50 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec ladite entreprise ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Le Caillou Blanc 5 » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

20-108 Indivision BERNARD / Acquisition de la parcelle 122 rue Nationale

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle référencée section AH n°243 d'une superficie de 928m² sise 122 rue Nationale pour le prix de 55€ le m² soit 51.040,00€.
- **PRECISE** que les frais d'acte notariés seront à la charge de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de la SCP MERCIER-DE CASTELLAN, notaires aux Essarts en Bocage
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

20-109 Établissement Public Foncier / Subdélégation à l'EPF du droit de préemption du Maire délégataire de ce droit pour les projets rue Nationale et rue du Stade (friches industrielles)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer ponctuellement l'exercice du Droit de Préemption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme, à l'Établissement Public Foncier de la Vendée, à l'occasion de l'aliénation des biens rues Nationale et du Stade (friches industrielles), conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme.
- **PRECISE QUE** la présente délibération recevra les formalités prévues par l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

20-110 Lotissement « Le Hameau des Chanterelles » / Convention de transfert des voies et équipements communs à la Commune de la Ferrière

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de transfert des voies et équipements du lotissement « Le Hameau des Chanterelles » dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

20-111 Lotissement « Le Parc de la Girardière » / Convention de transfert des voies et équipements communs à la Commune de la Ferrière

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de transfert des voies et équipements du lotissement « Le Parc de la Girardière » dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

20-112 La Roche sur Yon Agglomération / Lotissement « Extension des Petites Noues » - Procès-verbal de rétrocession au profit de la Roche sur Yon Agglomération des réseaux d'eaux usées et pluviales

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de rétrocession au profit de la Roche sur Yon Agglomération des réseaux d'eaux usées et pluviales pour le lotissement « extension des Petites Noues »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

20-113 La Roche sur Yon Agglomération / Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien – Convention de groupement de commandes

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement,
- **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à signer les marchés tels qu'ils seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

20-114 Personnel / Adhésion à la convention de participation chômage du CDG 85

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 1er novembre 2020,
- **DECIDE** de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions nécessaires aux différents dossiers à traiter,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au CENTRE DE GESTION au titre de la présente prestation seront inscrits au budget.

20-115 Personnel / Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

20-116 Personnel / Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée - Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération,
- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

20-117 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 10.50 heures hebdomadaires,
- Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 20.50 heures au lieu de 10 heures hebdomadaires.
- Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 24h00 au lieu de 19h00 heures hebdomadaires.